

PROVINCE  
de  
LUXEMBOURG

Du registre aux délibérations du Conseil Communal de cette  
Commune a été extrait ce qui suit :

SEANCE DU 26 mai 2016

ARRONDISSEMENT  
de  
NEUFCHATEAU

COMMUNE  
de  
LIBIN

PRESENTS : Mme Anne LAFFUT, Bourgmestre - Présidente;  
MM.L. BOSSART, Ch. BAIJOT, A. GERARD,  
Echevins;  
MM. TOUSSAINT Christophe, ARNOULD  
Véronique, MAHIN Mélodie, JAMOTTE Justine,  
JAVAUX Dany, ARNOULD Bertrand, GODARD  
Edith, LABBE Pol, DERO Wendy, DEBONI  
Christophe, NOLLEVAUX Vincent, Conseillers,  
Mme Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S,  
avec voix consultative,  
DUYCK E., Directrice générale, secrétaire;

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

**Objet : Schéma de structure communal – approbation définitive.**

Vu la présentation du rapport d'analyse et des documents cartographiques du schéma de structure, pour mieux permettre d'appréhender le territoire communal sous ses différents aspects ainsi que son évolution dans le temps, permettre de déterminer les contraintes et potentialités du territoire et permettre de dégager les enjeux majeurs pour le développement et l'aménagement du territoire communal;

Vu l'approbation provisoire du rapport d'analyse et des documents cartographiques de ce schéma de structure communal en séance du Conseil communal du 22 décembre 2015;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 28 décembre 2015 au 28 janvier 2016 ;

Vu la réunion d'information organisée le 14 janvier 2016 à Libin ;

Attendu que sept réclamations sont parvenues à l'Administration communale et ont été jugées recevables ;

Vu le rapport synthétisé des réponses apportées à chaque réclamations ;

Vu l'avis favorable de la C.C.A.T.M de Libin en date du 22 février 2016 ;

Vu l'avis favorable du CWEDD en date du 21 mars 2016;

Sur proposition du Collège communal et après en avoir délibéré ;

DECIDE, à l'unanimité,

D'approuver définitivement le schéma de structure communal comprenant le rapport d'analyse et les documents cartographiques tels que présentés en séance du Conseil communal le 22 décembre 2015.

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,  
s) E. DUYCK

Pour extrait conforme,  
La Directrice générale,



E. DUYCK



La Présidente,  
s) A.LAFFUT

La Bourgmestre,



A. LAFFUT